



FICHE PROJET

Tandem

FRONTIÈRE	France-Belgique
TERRITOIRE	Nord-Pas de Calais; Flandre occidentale
PROGRAMME EUROPÉEN	INTERREG IV A France-Wallonie-Vlaanderen
DATE	2011–2014
PARTENAIRES PRINCIPAUX	Chef de file: POM West-Vlaanderen (Agence de développement économique pour la Province de Flandre occidentale); coordinateurs opérationnels: Nord France Innovation Développement (NFID), OCWest – Ondernemerscentra West-Vlaanderen (Centre d'entreprenariat de Flandre occidentale)
OBJECTIF	Mise en place d'une stratégie transfrontalière de la connaissance en renforçant les centres d'expertise dans leur rôle d'interface entre institutions de la connaissance et entreprises à potentiel d'innovation
ACTIVITÉ PRINCIPALE	Création de «tandems» transfrontaliers entre centres d'expertise et institutions de la connaissance pour soutenir les entreprises innovantes

EN QUOI CONSISTE LE PROJET TANDEM?

La Province de Flandre occidentale et la Région Nord-Pas de Calais disposent d'un tissu dense de PME innovantes et d'un vaste réseau d'institutions d'enseignement supérieur et de centres d'expertise. Ces derniers, structures publiques ou mixtes d'accompagnement des entreprises, se positionnent en tant qu'interface entre les PME et le monde universitaire et constituent de ce fait un maillon central de la chaîne de développement, application et diffusion des connaissances au sein de l'économie régionale, plus spécifiquement en matière de soutien des entreprises dans leurs parcours d'innovation. Renforcer l'accès des centres d'expertise à l'ensemble des institutions de la connaissance et établissements d'enseignement supérieur à l'échelle transfrontalière apparaît nécessaire pour maximiser le potentiel d'innovation des PME et, de manière plus globale, améliorer les processus de transfert technologique dans l'économie de la région transfrontalière.

Le projet Tandem est piloté par POM West-Vlaanderen, agence de développement économique de la Province de Flandre occidentale, en partenariat avec NFID (Nord France Innovation Développement), centre de ressources et d'appui à la mise en œuvre des politiques de développement économique (entrepreneuriat, innovation, recherche) en Nord-Pas de Calais.

Le projet vise à accompagner la mise en place d'une stratégie transfrontalière de la connaissance en favorisant les échanges entre pôles de compétitivité et d'excellence, clusters et centres d'expertise français et flamands d'une même filière économique, dans des secteurs d'importance et de pointe identifiés pour les deux économies régionales : les TIC et l'image, l'alimentation et la santé, le textile et les nouveaux matériaux, les transports et la logistique, et enfin les technologies propres.

De ce fait, le projet Tandem devient le premier rapprochement transfrontalier opérationnel entre les deux stratégies de la connaissance élaborées par les deux régions: le Plan provincial d'impulsion économique en Flandre occidentale et la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI) en Nord-Pas de Calais, qui dispose par ailleurs d'un axe transversal intitulé « Renforcer les partenariats avec les ressources d'excellence d'autres régions européennes ».

QUELLES ÉTAPES ET ACTIONS ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE ?

Le projet Tandem a progressé en deux étapes:

- ≥ le développement d'un modèle pour la coopération transfrontalière;
- ☑ la création et le développement de «tandems» entre clusters.

Pour la première phase, un groupe de travail associant l'ensemble des opérateurs du projet s'est attaché à l'élaboration d'un modèle de coopération transfrontalière entre centres d'expertise, institutions de la connaissance et entreprises, destiné à faire état des relations existantes entre ces acteurs, de leurs besoins et attentes, ainsi que des événements ou formations spécifiques à développer pour favoriser la mise en réseau transfrontalière. Une série d'entretiens menés par POM West-Vlaanderen et NFID auprès des acteurs de l'innovation dans les domaines prédéfinis, ainsi qu'une conférence de mi-parcours sur les bonnes pratiques franco-flamandes et européennes de coopération transfrontalière en matière d'innovation, ont permis de mettre en place ce modèle.

Sur la base de ce modèle de coopération, les partenaires du projet ont procédé à la création et au développement de «tandems» entre clusters, en considérant les orientations et plans d'actions élaborés par les deux stratégies régionales d'innovation, et en relation avec les plateformes d'innovation des clusters et des comptoirs d'innovation transversaux développés par l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

Des réunions de travail thématiques rassemblant les acteurs français et flamands ont permis de réfléchir aux conditions de création des «tandems» autour des questions clés: quel est leur rôle concret ? Quelle est leur relation avec les entreprises ? Quels sont les opérateurs qui pourraient travailler ensemble ? À quel niveau pourraient-ils travailler ensemble ?, etc.

La signature d'accords de coopération entre acteurs d'une même filière est venue concrétiser et médiatiser les partenariats. Une fois créés, ces «tandems» ont été développés par la mise en place d'activités communes, notamment en matière de recherche et de prestations de service.

Des formations thématiques au «savoir-faire transfrontalier» ont été organisées par les coordinateurs de Tandem afin d'initier les acteurs aux spécificités des partenariats transfrontaliers, telles que la coopération et la coordination transfrontalières, la valorisation et la communication transfrontalières, la propriété intellectuelle transfrontalière, ou encore l'utilisation des bases de données sur les acteurs de l'innovation de part et d'autre de la frontière, ces cartographies des compétences en R&D existant déjà, tout en étant méconnues des acteurs français et flamands. Enfin, l'espace de travail collaboratif ASTRIDE (Applications et Services de Travail en Réseau pour l'Innovation et le Développement des Entreprises), utilisé par les acteurs de l'innovation en Nord-Pas de Calais, a été ouvert aux partenaires de Flandre occidentale pour permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer d'une plateforme commune sécurisée de travail destinée à échanger des documents de coopération.

QUELS « TANDEMS » SE SONT CRÉÉS ?

Des accords de coopération ont été signés entre:

- ☑ Inotep (FR) et Howest (BE) pour le bâtiment durable;
- ☑ UP-tex (FR) et Centexbel (BE) pour le textile;
- J le Pôle MEDEE (FR) et Powerlink (BE) pour les énergies renouvelables.

Par ailleurs, des collaborations étroites existent entre les acteurs suivants :

- ☑ le Pôle Matikem (FR) et Centexbel (BE) pour les nouveaux matériaux;
- ☑ Game IN (FR) et Howest (BE) pour les jeux vidéo;
- ≥ Pictanovo (FR) et Howest (BE) pour les TIC et l'image;
- ≥ le Cd2e (FR) et Vlakwa (BE) pour la gestion de l'eau.

QUELS SONT LES PREMIERS RETOURS SUR L'EFFICACITÉ DU PROJET ?

Le projet Tandem s'est vu décerner l'un des trois prix «Projets stratégiques 2013» par la Wallonie et les autorités partenaires du programme INTERREG IV A France-Wallonie-Vlaanderen et est devenu l'ambassadeur du programme pour l'année 2013.

EN QUOI CETTE BONNE PRATIQUE PEUT ÊTRE REPRISE DANS D'AUTRES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS ?

L'adoption des stratégies régionales de l'innovation fait rarement l'objet d'une concertation avec les territoires voisins, et encore moins de leur implication dans les systèmes de gouvernance stratégique et opérationnelle. Le projet Tandem opère une mise en lumière des complémentarités et synergies possibles entre orientations et acteurs de l'innovation de part et d'autre de la frontière franco-flamande. Cette coopération de nature opérationnelle permet de structurer et d'institutionnaliser les relations entre clusters et par conséquent de préfigurer un cadre stratégique pour le développement, l'application et la diffusion de la connaissance à l'échelle du Nord-Pas de Calais et de la Flandre occidentale.

POUR PLUS D'INFORMATIONS:

Contact:

Pierre-Marie PIERRARD Chef de projet Tandem Nord France Innovation Développement (NFID) pmpierrard@nfid.fr + 33 3 59 39 10 82